



Nom Prénom

Adresse

Code postal - Ville

Vous êtes : un homme une femme Date de naissance :

Téléphone fixe Téléphone portable

Adresse email

Je souhaite m'inscrire afin de participer aux ateliers du patrimoine dans la catégorie suivante :

Travaux pratiques Chantiers encadrés Pour l'année

Je suis : Etudiant(e) Actif Retraité(e) Demandeur d'emploi Autre

Si autre précisez

CENTRES D'INTERET – MOTIVATIONS - COMPETENCES

Afin de mieux vous connaître et de pouvoir mieux vous aider, dites nous si vous êtes intéressé(e) par l'histoire l'architecture Les techniques de rénovation Une autre activité dans le cas d'une autre activité dites laquelle

Je suis néophyte mais souhaite pouvoir découvrir une aptitude ou orientation parmi les activités :

Pouvez-vous précisez en quelques mots ce qui vous motive à participer aux ateliers du patrimoine :

Parmi les connaissances ou aptitudes listées ci-dessous cochez celles que vous pensez être les vôtres et pouvoir mettre au service de l'association ou celle que vous souhaiteriez pouvoir maîtriser pour nous aider dans nos actions.

Dessin (artistique - technique)	<input type="checkbox"/>	Maçonnerie	<input type="checkbox"/>	Soudure	<input type="checkbox"/>
Photographie	<input type="checkbox"/>	Menuiserie (intérieur extérieur)	<input type="checkbox"/>	Charpente Toiture	<input type="checkbox"/>
Rédaction de documents	<input type="checkbox"/>	Ferronnerie	<input type="checkbox"/>	Autre(s) précisez	<input type="text"/>
Informatique	<input type="checkbox"/>	Peinture	<input type="checkbox"/>		
Technique construction	<input type="checkbox"/>	Electricité	<input type="checkbox"/>		

LES

Je certifie exact les renseignements fournis et avoir pris connaissances des obligations et clauses liées à mon engagement dans l'association et qui figurent ci-après ou au dos de ce document.

Fait à le Signature

VIEILLES PIERRES ATELIERS DU PATRIMOINE



OBLIGATIONS ET CLAUSES D'ENGAGEMENT A TOUTE PARTICIPATION

Toute personnes souhaitant participer à un Atelier du patrimoine doivent être adhérente à l'Association Les Vieilles pierres et à ce titre être à jour de sa cotisation annuelle.

Toute participation à un atelier du patrimoine doit faire l'objet :

- d'une inscription
- d'un entretien préalable de motivation

L'inscription à un atelier du patrimoine n'est valable qu'après remise, par le participant, de toutes les pièces exigées et que s'il s'est acquitté de sa cotisation annuelle à l'association Les Vieilles Pierres.

Toute personne inscrite aux ateliers du patrimoine s'engage librement et volontairement dans un atelier en qualité de membre bénévole. C'est-à-dire à ne percevoir aucune rémunération ou indemnité pour le travail qu'il y effectue.

Une inscription n'est valable que pour l'année en cours figurant sur le formulaire d'inscription et doit être systématiquement renouvelée au début de chaque année.

Tous les participants mineurs (entre 16 et 18 ans) qui veulent participer aux Ateliers du patrimoine quelque soit le domaine (travaux pratiques ou chantier encadré) doivent fournir au moment de l'inscription une autorisation parentale.

Tous les participants à un atelier dit « chantier encadrés » doit fournir un certificat médical de moins de trois mois attestant que toutes ses vaccinations sont à jour et qu'il est apte à exercer toute activité physique et type de travaux manuels.

Toute personne inscrite à un atelier et n'habitant pas la commune s'engage à venir par ses propres moyens sans indemnité de la part de l'association. Dans le cas d'un accord préalable pour, par exemple venir, chercher un enfant mineur à une gare et le reconduire après la tenue de l'atelier, le participant s'engage à prévenir le(s) responsable(s) suffisamment tôt en cas d'empêchement pour éviter tout dérangement inutile.

Toutes les participants à un atelier devront avoir avec eux leur badge d'adhérent à l'association Les Vieilles Pierres et leur carte d'inscription.

Toutes les personnes ayant choisis de participer à un chantier encadré devra s'engager en signant un planning de présence qui lui sera proposé par l'association avant démarrage du chantier. Dans le cas d'un empêchement majeur en cours de réalisation le participant devra prévenir l'association pour qu'elle prenne toute les dispositions nécessaires et que l'absence ne retarde pas l'avancement du chantier.

De son coté l'Association Les Vieilles Pierres

- s'engage à :

- fournir un badge et une carte d'adhérent à toute personne inscrite à un atelier,
- présenter un planning pour les chantiers encadrés,
- encadrer les participants quelque soit leur choix d'atelier,
- fournir dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens les outils minimums et équipements de sécurité (casques) nécessaires à l'exécution des chantiers encadrés.

- ne s'engage pas à :

- indemniser les déplacements domicile –atelier
- loger et nourrir les participants

Pour information l'association Les Vieilles Pierres a une assurance responsabilité civile qui couvre ses membres participants à des chantiers de fouilles archéologiques ou de petits travaux (type restauration) sans utilisation d'échafaudage ni d'engins mécaniques.

Je déclare avoir lu et accepter les obligations et clauses ci-dessus qui régissent mon inscription aux Ateliers du patrimoine de l'Association Les Vieilles Pierres

Signature

LES

VIEILLES PIERRES ATELIERS DU PATRIMOINE